L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 30 MAI 1851.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. No. 85, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité et de la Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 30 MAI.

AVIS.—[illegible] M. ETIENNE DUVERGER [illegible] du journal l'Abeille, ma procuration [illegible] date du 5 février der[nier, afin] de faciliter l'expéditionde mes affaires. M Duverger est en conséquence duement autorisé à payer toute réclamation, recouvrer toute créance et acquitter tout compte, soit en mon nom, soit pour le journal.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1851. G. F. WEISSE.

L'OUEST ET LE SUD.

FORTUNE PUBLIQUE.

Les journaux de St-Louis nous apprennent [que] depuis 1840 les émigrans n'avaient [jamais en] aussi grand nombre dans les Etats de l'Ouest. Le Missouri, l'Illinois, l'Iowa et le Minesota [ont vu] particulièrement un accroissement considérable de population. Les voyageurs y arrivent [en foule] et les bateaux à vapeur venant du Sud en sont encombrés. Aussi de grandes étendues de terrain qui étaient jusqu'ici restées incultes se couvrent-elles aujourd'hui d'habitations.

C'est de tous côtés une activité prodigieuse. D'une année à l'autre des régions vastes comme certains Etats de la vieille Europe se transforment et ne sont plus reconnaissables. La forêt [illegible] sous la cognée des bûcherons et [les] moissons remplacent les buissons [sauvages]. Là où naguère planait le silence solennel [de la] solitude règnent les bruits confus de [l'activité] et l'homme établit son domaine à la place où erraient la veille les hôtes du désert.

Nous regrettons que l'on ne tienne pas compte du chiffre de l'émigration; on pourrait alors calculer avec plus d'exactitude le développement de la fortune publique dans cette immense région de l'Ouest où la civilisation ne s'est introduite que d'hier. Il est certain que dans un avenir peu éloigné, les Etats qu'arrose le haut Mississipi deviendront les plus riches et les plus [peuplés] de l'Union. Les terres y acquièrent [toujours] une valeur nouvelle grace aux [émigrants] qui se présentent en foule et aux nouvelles voies de communication qui s'ouvrent [de toutes] parts. L'époque est prochaine où l'Ouest deviendra la terre promise du monde [et réalisera] les merveilles de la fable. [illegible] le grenier d'une partie de [l'Europe et] de l'Amérique du Sud! N'enverra-t-il pas [ses produits] sur tous les marchés? [illegible]

[illegible] a depuis longtemps prouvé que [l'agriculture] est la seule base solide de la fortune [publique]. Les autres richesses, fruits de [l'industrie] [illegible] peuvent s'écrouler et entraîner [avec elles] tous les élemens dont se compose [la prospérité] d'un Etat. L'Espagne n'a [été réduite au] bord de la banqueroute et ses [colonies ont été perdues] qu'à l'époque où elle [illegible] du Perou et du Mexique [illegible]

[illegible]

Le Sud veut non seulement s'identifier [à] l'Ouest dont il aurait tort de ne pas [partager la] fortune, mais encore échapper à une [ruine] complète, il doit entrer franchement en [lutte avec] les Etats que baigne l'Atlantique et [se mettre en mesure], pour combattre leur rivalité, les moyens [dont ils] se sont eux-mêmes servis. A leurs chemins de fer, il faut, nous l'avons souvent dit, [opposer] des chemins de fer, et si leurs locomotives [les] amènent vers l'Océan il importe que les [nôtres les] attirent vers le Golfe du Mexique. Ce n'est qu'à cette condition que nous échapperons au sort qui nous menace et que les richesses de l'Ouest s'étendront jusqu'à nos villes et à nos campagnes.

NOUVELLES PAR L'AFRICA.

Nous trouvons dans les journaux de Louisville [un sommaire] télégraphique des avis européens [apportés] par le steamer *Africa*. Ces avis [vont jusqu']au 10 du courant pour Londres [et jusq]u'au 8 pour Paris.

[illegible] M. Gazley a présenté à la Chambre des Communes sa motion pour l'abrogation de la loi sur le bouillon. Il a déclaré [que l'effet] de cette loi était d'augmenter de 500 [pour cent le] prix de la bière et d'en diminuer [par conséquent] la consommation parmi les pauvres. La motion a été rejetée par 136 voix de [majorité].—Sur la proposition de M. Hughes [un comité] spécial a été chargé d'examiner s'il ne conviendrait pas de modifier d'une manière équitable la perception de la taxe des revenus [illegible]

FRANCE.—Il paraît que l'on s'ennuie en France de la politique de l'Angleterre, et [illegible] dans un certain club un plan [illegible] ce dernier pays et lui apprendre à renverser un gouvernement à coups [de fusil] et en élevant des barricades. M. de Girardin, rédacteur en chef de la *Presse*, a rédigé une proposition qui aurait été [faite] le 25 mars 1848, c'est à dire un mois après la révolution de février, par le général Changarnier à M. Ledru Rollin, ministre de l'intérieur [dans le] gouvernement provisoire. Le général Changarnier se faisait fort, dans le cas où l'Angleterre ne voudrait pas reconnaître le nouveau [gouvernement] et chercherait à lui susciter des [embarras], de débarquer en Angleterre avec [illegible] et proclamer la République [illegible] Ces données s'étant élevées sur la [illegible] M. de Girardin l'a réitérée [illegible] et a ajouté qu'il avait en main le texte même de la proposition du général Changarnier écrite de la propre main de ce dernier. Cette déclaration n'a pas encore été contredite.

Le mouvement en faveur de la révision de la Constitution et de la prolongation des pouvoirs du Président devient général.

ITALIE.—Il règne une grande effervescence dans les Etats romains et dans toute l'Italie. A [illegible] à Gênes l'agitation est extrême [illegible] d'Angelo, président du Congrès [illegible] en toute hâte dans cette dernière [ville pour] y ameuter les démocrates.

Le Piémont et l'Angleterre sont opposés à la ligue commerciale des Etats italiens.

L'indemnité réclamée du gouvernement napolitain pour dommages causés aux étrangers pendant la guerre de Sicile a été définitivement réglée.

ESPAGNE.—Les élections se préparent en Espagne. On croit généralement que le cabinet aura une forte majorité dans les provinces. Il est question d'une nouvelle grossesse de la Reine. Le gouvernement négocie avec la France pour le réglement des frontières.

PORTUGAL.—Le gouvernement espagnol a envoyé le 1er mai un courrier à Lisbonne avec de nouvelles instructions adressées au ministre d'Espagne et ayant rapport à l'insurrection.

On écrit de Madrid sous la date du 7 mai que le duc de Saldanha a été nommé par la Reine de Portugal président du Conseil des ministres. La révolution serait alors terminée, car c'était là son unique but. On dit aussi que le comte de Thomar a été nommé ministre plénipotentiaire à Vienne.

CONCERT FESTIVAL.— C'est aujourdh'ui qu'a lieu au Théatre d'Orléans le concert-festival de M. Lehmann. La soirée promet d'être magnifique, et nous nous attendons à voir une foule nombreuse envahir les loges, le parquet, le parterre et les couloirs. M. Lehmann, à part son mérite artistique, mérite les encouragements du public. On n'a peut être pas oublié qu'il y a quelques années, à l'époque où une épidémie terrible sévissait à la Nouvelle-Orléans, M. Lehmann a donné plusieurs concerts au profit des sociétés de bienfaisance. Ce sont là de ces bonnes œuvres dont le souvenir ne doit pas s'effacer dans les esprits, et nous espérons que le public orléanais paiera aujourd'hui à l'artiste la dette qu'il a contractée envers lui.

THEATRE D'ORLÉANS. — Nous rappellerons que la représentation de clôture est fixée à dimanche. Ce jour-là, contre la coutume, grand opéra, intermède, etc. Ce seul changement dans l'ordre adopté jusqu'ici sera déjà un attrait. Mais la foule sera présente à cause du caractère de la solennité. Il s'agit, en effet, de venir en aide à un noble artiste, à un homme de cœur, que la maladie a privé de l'emploi qu'il exerçait au théâtre. M. Corradi a des amis; ils seront tous dimanche à son benéfice d'adieu.

CHRONIQUE LOCALE.

ENVOYÉ À LA 1RE COUR DE DISTRICT.—Le capt. Forno, le lieutenant Hughes, et le sergent Mæhler, accusés d'assaut et batterie par Thomas Connigham, ont été envoyés à leur propre requête devant la 1re Cour de District pour y subir leur jugement.

MAISON DÉSORDONNÉE.—Une femme de couleur nommée [illegible] Washington, a comparu hier devant le recorder pro. tem. Fabre, sous l'accusation de tenir une maison désordonnée dans la rue St Louis. L'affaire n'a pas encore été examinée.

Thomas Donovan a comparu hier devant le même magistrat, sous l'accusation d'avoir volé [illegible] dans un magasin de linge fait, sur la levée. Les objets volés ont été trouvés en la possession de l'accusé.

TROISIÈME MUNICIPALITÉ.—Hier matin, à l'ouverture [illegible]

[illegible]

MEXIQUE.

Nous puisons les détails suivans dans le *Trait d'Union* de Mexico:

[illegible] motion de M. Gonzalez Mendoza, la Chambre des députés a décidé [illegible]

[illegible]

—La question des facultés extraordinaires n'est pas encore résolue. La commission spéciale, composée, comme nous l'avons dit, de MM. Beltran, Sagaceta et Olaguibel, a présenté son rapport au sujet mercredi dernier.

Ce rapport accorde au gouvernement des facultés extraordinaires, mais il les désigne et les limite plus soigneusement que ne l'a fait la chambre des députés. Ainsi, il est d'avis qu'on autorise l'exécutif;—à destituer les employés à la condition, toutefois, de les remplacer par d'autres employés *cesantes*;—à abaisser le tarif des douanes, jusqu'à cinq pour cent au dessous du tarif des Etats-Unis;—à toucher les 1,650,000 piastres destinées, sur le restant de l'indemnité américaine, au paiement des créanciers intérieurs, mais après consentement préalable de ces créanciers, non pas individuellement, mais par categories;—à occuper la propriété de la nation,—à pourvoir à l'application de la loi de crédit public;—à recouvrer les revenus du tabac et des hôtels de monnaies, mais en indemnisant les administrations actuelles [illegible] des contributions directes [illegible] des contributions indirectes;—à [illegible] les ports qu'il jugera convenable, et à rétablir les *alcabalas* dans le District et dans les territoires.

Le rapport a été longuement discuté entre MM. Larrainzar, Tornel, Cuevas et Rodriguez de San Miguel qui l'ont attaqué, et MM. Olaguibel, Arriaga, Sagaceta et Beltran qui l'ont defendu. Mis aux voix, il a été adopté, dans son ensemble, par [illegible] votes contre 19.

Jeudi, s'est ouverte la discussion sur les articles. Après un debat engagé toujours entre les mêmes orateurs, l'article premier, qui donne au gouvernement la faculté de refondre les bureaux et de destituer les employés qu'il jugera inutiles, a été adopté par une majorité de 13.

Dans la même séance le Sénat a approuvé une proposition de M. Olaguibel tendant à ce que jusqu'à la solution définitive de la question des facultés extraordinaires, ses sessions se prolongeassent jusqu'à six heures du soir.

Ainsi donc, la majorité est maintenant bien dessinée dans le Sénat; hier, a continué la discussion sur les articles, et grâce à la proposition de M. Olaguibel, nous ne pouvons tarder à voir se terminer un débat dont le resultat excite toujours au même point la curiosité publique.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ Nº. UN.

Séance de mardi 27 mai 1851.

Le Conseil se réunit ce jour, conformément à l'ajournement.

En l'absence de l'Honorable J. Genois, Recorder et Président,—

M. l'alderman Fabre est nommé President intérimaire.

Les membres présents sont:

MM. les aldermen Bonneval, Barthe, Clark, Fabre, Hagan, Laughlin, Lanata, Pecquet, et Richardson—9.

Absens—MM les aldermen Blake, J Benit, V Benit, Derbès, Giquel, Petre et Ramos—7.

Sur motion le Conseil dispense le secretaire de la lecture du journal de la dernière séance et autorise le président à le signer.

Sur motion de M. Laughlin, après suspension du réglement, le Conseil adopte la résolution suivante:

Résolu qu'un congé de quinze jours est et demeure accordé à l'Honorable Joseph Génois, recorder.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection du recorder intérimaire.

MM. les aldermen dont les noms suivent, votent pour M. J L Fabre. MM. Bonneval, Barthe, Clark, Hagan, Laughlin, Lanata, Pecquet et Richardson—8.

En blanc, M. Fabre—1.

M. J L Fabre est proclamé dûment elu recorder intérimaire.

Le message suivant transmis par le maire a été lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 24 mai 1851.

A M. le Président et à MM. les Membres du Conseil de la Première Municipalité.

Messieurs—Comme il s'écoulera quelque temps d'ici à votre séance régulière, j'ai jugé convenable de vous convoquer, afin que vous puissiez vous occuper de la lettre de M. Augustine Armstrong, faisant connaître l'impossibilité dans laquelle il se trouve de se charger du contrat pour faire aller la machine à dessèchement de la section No 2.

Ci-inclus vous trouverez une lettre de M. H. D. Schoultz demandant que le Conseil fasse enlever les materiaux qui se trouvent sur le terrain qu'il a acheté de la municipalité No Un.

Je suis avec respect, Votre obeissant serviteur.

Signé, A D CROSSMAN, maire.

Sur le premier paragraphe, M. Laughlin présente la résolution suivante qui est adoptée après suspension du réglement.

Résolu qu'à l'avenir lorsque le Maire adjugera des contrats pour la Municipalité No Un, les personnes auxquelles les contrats seront adjugés, devront immédiatement après l'adjudication des dits contrats, donner par écrit au Maire les noms de leurs cautions, qui devront être acceptées par le comité des finances, et lesdites cautions devront s'engager par écrit à faire executer lesdits contrats.

M. Derbès prend son siège. Après suspension du réglement, sur motion de M. Lanata, le Conseil adopte la résolution suivante:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant dix jours, qu'il adjugera à l'encan le contrat pour faire aller la machine à dessèchement de la section No 2, pour le terme de cinq ans, conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer.

Sur motion de M. Lanata la lettre de M. Schoultz est déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

MM. Blake et Benit prennent leur siège.

Le message suivant transmis par le maire a été lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 23 mai 1851.

M. le Président et Messieurs les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs—Après avoir fermé la lettre qui précède j'ai reçu de M le juge de la Première Cour de District le rapport cruel cl is du grand Jury, au sujet de la circulation des voitures, drays, &c en face des cours. J'appelle votre attention sur ce document.

Je suis avec respect, messieurs, Votre obéissant serviteur,

[Signé:] A D CROSSMAN, Maire.

M. Bonneval présente le rapport et les résolutions qui suivent.

Le comité auquel a été référée cette partie du message du maire, relative à la circulation des drays et voitures dans les rues où siègent les Cours, a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

La circulation des drays et voitures en face des Cours, pendant que les tribunaux siègent, est fort regrettable, surtout pendant l'été, où les portes et les fenêtres sont constamment ouvertes—Le bruit que font ces voitures dérangent considérablement l'action des tribunaux—l'on ne peut, une grande partie du temps, entendre les témoignages, les plaidoiries des avocats, les opinions ou les décisions des juges. Ceci est surtout vrai pour les première et seconde Cours de District et pour la Cour Suprême.

Le comité a examiné les moyens suggérés pour prévenir ce bruit étourdissant. Couvrir les rues avec du *son* ou du *tan* ne diminuerait ce bruit qu'en partie et aurait l'inconvenient, pendant les sécheresses, de donner une poussière insupportable; et pendant les pluies qui sont si fréquentes à cette époque de l'année, l'une ou l'autre de ces substances serait entrainée et viendrait obstruer les fossés et les égouts de la ville. Le seul remède que le comité puisse vous suggérer est celui adopté dans d'autres villes où les tribunaux siegent dans des rues qui sont fort passantes—C'est de faire tendre une chaîne rue de Chartres, en face des Cours pendant qu'elles siègeront. Le Conseil en a parfaitement le droit, et c'est ce qui se fait dans les villes de Baltimore, Philadelphie et autres grandes villes.

En conséquence, le comité vous recommande d'adopter les résolutions suivantes:

Resolu que le Voyer est requis de faire tendre une chaîne rue de Chartres, en face du palais de justice, pendant que les Cours siegeront.

Résolu que le voyer devra faire enlever la dite chaîde du moment que les dites Cours ne siègeront plus.

Nlle-Orléans, 27 mai 1851.

Signé, J L FABRE, rapporteur, E BARTHE, GEORGE CLARK.

L'appel nominal réclamé sur la motion d'adopter ces résolutions, donne le resultat suivant:

Pour l'adoption, MM. Bonneval, Barthe, V. Benit, Clark, Derbès, Lanata, Pecquet et Richardson—8.

Contre l'adoption, MM. Blake, Hagan et Laughlin—3.

Le Conseil suspend l'action de son réglement pour permettre à M. Derbès de présenter les considérants et les résolutions qui suivent:

Attendu que le Conseil de la Municipalité No Un en adoptant la résolution du 7 janvier 1850, relative aux droits à payer au fermier du marché aux légumes par les personnes qui vendent des légumes, du gibier, dans des pirogues ou autres embarcations, a négligé de fixer le montant dudit droit à payer, et attendu que pour la protection des droits acquis par le fermier et pour meilleure interprétation à donner à ladite résolution, il convient de fixer et de déterminer le montant des droits à payer et les limites dans lesquelles ledit fermier pourra reclamer la collecte desdits droits,

Résolu que ladite résolution du 7 mai 1850 est amendée de manière à autoriser le fermier du marché aux légumes à demander et à recevoir une piastre [illegible] pour toute personne vendant ou faisant vendre dans des pirogues ou autres embarcations [illegible] ordonnance de 1815 [illegible]

[illegible]

(Signé) A DERBÈS, Rapporteur. J LANATA.

Le message suivant transmis par le Maire a été lu:

Mairie de la Nouvelle-Orléans. Le 27 mai 1851.

M. le President et Messieurs les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs — En vertu d'une résolution adoptée par votre honorable corps le 4 octobre dernier, [illegible]

[illegible]

Je suis avec respect, Votre obéissant serviteur,

Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur le premier paragraphe, sur la motion de M. Clark, le Conseil adopte la résolution suivante:

Résolu que l'adjudication du contrat pour le plâtrage et la peinture de l'entrée de l'Hôtel de Ville faite pour la somme de 960 à M. Surgi, qui offre pour sa caution M. F. Marquez, est et demeure approuvée.

Sur motion de M. Laughlin, le second paragraphe relatif à la décision de la Cour Suprême, est référé au comité de finances.

Le troisième paragraphe et l'avis de la même faite par le sheriff sont référés au comité judiciaire.

Sur motion, la lettre de M. A. Fabre, surintendant des Ecoles Publiques, reste déposée sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil.

Le Conseil suspend l'action du réglement pour permettre à M. Fabre de présenter la résolution suivante qui est adoptée après suspension du réglement.

Résolu que le Conseil accorde à M. E. Giquel un congé de quatre mois.

Sur la motion de M. Bonneval, le president est autorisé à remplacer M. Giquel dans les comités dont il était membre.

Le président nomme:

M. J. A. Bonneval pour le comité de police.

M. A. Derbès pour le comité de charité.

M. J. A. Bonneval pour le comité des incendies.

M. Clark fait connaître les cautions de certains officiers, savoir:

Pour M. E. Planchard, M. Casimir Lacoste.

Pour M. John McLellan, M. P. Devergès.

M. Bonneval présente la résolution suivante, qui est adoptée après la suspension du réglement:

Resolu que le comité de police est prié d'examiner si les officiers de police dernièrement élus, possèdent les conditions d'éligibité voulues et de faire un rapport à la séance prochaine.

L'appel nominal réclamé sur une motion d'ajournement, donne le résultat suivant:

Pour l'ajournement: MM. Blake, Bonneval, Derbès, Lanata, Pecquet et Richardson, 6.

Contre l'ajournement: MM. Barthe, Victor Bénit, Hagan, Laughlin et Clark, 5.

Le président vote contre l'ajournement, 1.

Le Conseil étant également partagé, le président décide que la motion d'ajournement est perdue.

Appel est fait de cette décision et l'appel nominal réclamé donne le résultat suivant:

Pour maintenir la décision du président: MM Blake, Barthe, Victor Benit, Clark, Derbès, Hagan et Laughlin, 7.

Contre la décision: MM. Bonneval, Lanata, Pecquet et Richardson, 4.

Une motion d'ajournement est faite, et l'appel nominal réclamé donne le résultat suivant:

Pour l'ajournement: MM. Blake, Bonneval, Derbès, Hagan, Lanata, Pecquet et Richardson, 7.

Contre l'ajournement: MM. Barthe, Victor Bénit, Clark et Laughlin, 4.

Le Conseil s'ajourne à lundi prochain, 2 juin, à six heures P. M.

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

GOELETTES DU GOUVERNEMENT.—Nous appelons l'attention du public à la vente des deux goélettes doublées et chevillées en cuivre appartenant aux Etats Unis. Cette vente aura lieu aujourd'hui par P. B. Taylor.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI SOIR, 29 MAI.

Coton—Les ventes de la journée se sont élevées à 3,500 balles à des prix fermes. Nous quotons de middling @ good middling, 8¾ cts et 9⅛.

Environ 300 boucauts de sucre ont été vendus aujourd'hui à 5¼ et 5¾ cts la liv. pour le fair. La mélasse se vend de 29 @ 32 cts. le gallon reculte.

Le marché aux farines est languissant, bien que les prix n'aient pas changé; il s'est vendu 1,500 barils à $3 85 et 3 90 cts pour l'Ohio et à 4 et 4 25 pour le St Louis et l'Illinois; extra marqué, $4 75 et $5. 3,500 sacs de mais se sont vendus à 46 et 51 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas changé. Le mess porc vaut $14 @ $15. Le bacon se vend à 8¾ et 9 cts pour le plats-côtes et à 6¾ et 6⅞ cts pour les épaules.

Le whiskey est calme; il se vend à 18¾ et 19 cts le gallon rectifié.

Le change est le même, Sterling, 110 @ 110¾—Paris, 5 f. 15 @ 5 f. 05—Traites sur New-York, à 60 jours, ¾ @ ¾ pour cent d'escompte—Checks, ⅛ @ ⅛ de prime.

Le fret est plus ferme. Le coton pour Liverpool en demande à 7|16.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—

Navire Windsor Castle, [illegible], pr Liverpool.

Lapland, Simpson, pr Liverpool.

Union, Davis, pr New York,

Barque Tacio, [illegible], pr Barcelone.

St [illegible], Hutchinson, pr Liverpool.

Goelette [illegible], pr Campêche.

Maria, Johnson, pr Pensacole.

Powhatan, Case, pr Pensacole.

—ARRIVES HIER.—

Steamship Maria Burt, [illegible], de Galveston.

Barque Yamare, Ray, de Boston.

Brick Osceola, Stone, de Gardenas.

Harriet, [illegible], de Wilmington.

Telegraph, [illegible], de Sisal.

Goelette Niles, Darling, de Mobile.

Diamond, Mack, de Pensacole.

Pour les steamboats, voir notre partie anglaise

—MEMORANDA.—

Le navire Galena a pris la mer le 26 courant.

AU PUBLIC.

Ouverture d'une nouvelle Buvette.

JE vous invite respectueusement à assister à l'ouverture de ma NOUVELLE BUVETTE, dans la rue Crossman, vis à vis la Douane,

Lundi 2 juin, à 11 heures.

J'ose me flatter que mon établissement a été arrangé de manière à n'être surpassé par aucun autre du ville; les murs et le plafond ont été peints par le célèbre artiste, Alex Boulet, peintre de l'intérieur de la Cathédrale. Un lunch excellent et les meilleures liqueurs y seront servis

CHAQUE JOUR, PAR J M STELLA

si favorablement connu par son exquise politesse. L'établissement sera sous sa direction.

Espérant qu'on accordera à ma nouvelle buvette une partie de ce patronage si bienveillamment conféré à mon établissement de la rue Bienville, et dont je suis profondément reconnaissant, je suis très respectueusement votre obéissant serviteur,

30mai—3f JOSEPH SANTINI.

LE public est informé que l'on peut se procurer des copies du Rapport du railroad de la Nouvelle-Orléans aux Opeloussas et Attakapas, par B. H. Payne Esq., en s'adressant au secrétaire, au bureau de Hardens' Southern Express, rue du Camp No 61. 30mai—3

Avis aux Armateurs.

NOUS avons en vente les pièces de canon et les articles ci après détaillés, que nous sommes disposés à vendre à très bas prix. Ils conviendraient aux armateurs qui désirent avoir du lest;—56 canons différents calibres de 6 à 32 livres; des roues et affûts de canons, des boulets, de la mitraille et du vieux fer—le tout du poids d'environ 80,000 livres Toutes ces pièces sont en bon état de service et seront vendues et délivrées à la Levée en face du fort Jackson ou du fort St Philippe.

3 mai J BEARD & MAY

LE DR. P. A. LAMBERT, devant bientôt partir pour France, fait savoir à ses clients que pendant son absence le DR. A. PECQUET sera chargé de le remplacer auprès d'eux. 30 mai—15f

LES créanciers de la succession de feue MARIA GARETTA, f. c. l., sont notifiés d'avoir à produire leurs titres de créance à M Joseph Lisbony, notaire public, rue St Louis, No 81.

Nlle-Orléans, 29 mai 1851. ANTOINE SHIEFFIND, Curateur de ladite succession

30mai—3en10j

FERBLANC-En débarquement du navire Saxon, de Liverpool, et en magasin:

300 boîtes de ferblanc 1|3 X des meilleures marques Charcoal;

50 do IC terne;

75 do ferblanc Ingols, a vendre par PRIESTLY & BEIN, 89 et 91, rue du Camp

30 mai

Pompe d'Orléans No 21.

Les officiers et membres de cette Compagnie sont par le présent notifiés d'assister à l'assemblée mensuelle de cette Compagnie, qui aura lieu lundi soir, 2 juin 1851, à 7 heures et demie.

La plus grande ponctualité est requise, attendu que des affaires importantes seront soumises à la Compagnie.

Par ordre. LOUIS O. HUARD, Secretaire

Ils sont aussi notifiés d'assister au lavage mensuel, dimanche matin, 1er juin, à 9 heures précises.

Par ordre. LOUIS O HUARD, Secretaire

3omai—2f

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—29 mai 1851—Municipalité No Un—Séance de jeudi, 27 mai 1851.

Résolu qu'à l'avenir, lorsque le Maire adjugera des contrats pour la Municipalité No Un, les personnes auxquelles les contrats auront été adjugés devront immédiatement après l'adjudication des dits contrats, donner par écrit au Maire les noms de leurs cautions, qui devront être acceptées par le comité des finances, et les dites cautions devront s'engager par écrit à faire exécuter les dits contrats.

(Signé) J. L. FABRE, président pro tem.

Approuvé le 29 mai 1851.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire

Pour copie conforme, L. HEYLIGER, Commis

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant dix jours, qu'il adjugera à l'encan le contrat pour faire aller la machine à dessèchement de la section No 2, pour le terme de cinq ans, conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer.

Signé, J. L. FABRE, président pro tem.

Approuvé le 29 mai 1851.

(Signé) A. D. CROSSMAN, maire

Pour copie conforme, L. HEYLIGER, Commis

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—29 mai 1851—Avis est par le présent donné que je vendrai à mon bureau, le lundi 9 de juin, à midi, au plus bas enchérisseur, le contrat pour faire aller la machine à desséchement de la section No 2, pour le terme de cinq ans, conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer. Le montant de la garantie dont être donné à l'adjudication, sous sa propre signature, autrement la vente sera nulle.

30 mai A. D. CROSSMAN, Maire

EN debarquement du navire Leonidas, venant du Havre

20 meules véritable fromage de Gruyère, à vendre par J N CURIEN, 32, rue Dumaine

3omai

ATTENDU par le navire Carah, du Havre:

20 caisses absinthe suisse, marque C F Berger,

10 caisses absinthe suisse, marque Ed Pernod

40 do do do Yersin & Lecoultre,

10 do kirsh do Ed Pernod.

10 meules fromages de Gruyère,

A vendre par J N CURIEN, 32 rue Dumaine

3mai

ATTENDU par le navire Carack, du Havre:

50 boîtes fromage de Gerarme.

A vendre par J N CURIEN, 32, rue Dumaine

3omai

EN magasin et à vendre par le soussigné:

20 caisses absinthe su. se, marque E Pernod;

10 caisses absinthe suisse, Yersin & Lecoultre,

10 do do do Berthoud Frs;

10 do kirsh do Berthoud fils & Yersin et Lecoultre;

20 meules fromage de Gruyère;

200 vx fromage vert, véritable suisse (Schabzieger),

10 quarts cognac Pellevoisin 1825;

8 octaves do do 1825;

50 paniers guignolet d'Angers, eau verte, bonchons fins, dito pointus pour bouteilles, dito pour dame jeannes, wermouth de Turin, vin rouge de Bordeaux en barriques et en caisses, vin blanc, huile d'olive Plagniol & Decugis d'Icard, fayence anglaise, &c , &c.

A vendre par J N CURIEN, 32, rue Dumaine

30mai

REÇU par le steamboat Moro Castello, de Cincinnati:

60,000 cigares mêlés;

8 tierçons jambons, marque John Shays,

5 barils Monongahela whiskey.

A vendre par J N CURIEN, 32, rue Dumaine

30mai

FAYENCE anglaise—15 pauiers (crates) assiettes concaves et à soupe de 8 et de 9 pouces, couleurs variées, commandées expressement pour le marché mexicain, et ayant droit au drawback.

A vendre par J N CURIEN, 32, rue Dumaine

30mai

GRAISSE—50 demi-barils prime, a vendre par SECCOMB & VOORHIES, Tchoupitoulas, No 15.

30 mai

ALCOOL—40 barils, 92 pour cent, a vendre par SECCOMB & VOORHIES, Tchoupitoulas, No 15.

30 mai

HUILE de Graisse—40 barils 1re qualité, a vendre par SECCOMB & VOORHIES, 15, Tchoupitoulas,

30 mai

SAVON—200 caisses savon de Windsor, 200 do olives oxeides, a vendre par SECCOMB & VOORHIES, 15, rue Tchoupitoulas.

30 mai

A LOUER immédiatement, le haut de la maison No 66, rue Royale, encoignure Bienville, audessus du magasin de Mme Banister. S'adresser à JUAN Y DE EGANA, No 47 rue Bienville

29 mai

ON DEMANDE—Un commis pour la correspondance et la tenue des livres; il est nécessaire qu'il écrive avec facilité le français et l'anglais. S'adresser avec des recommandations à la boîte V No 24, à la poste. On ne repondra à aucune application personnelle; les lettres doivent être affranchies. 29mai—3

HUILE de lin—3000 gallons crue, a vendre par W F VREDENBURGH & CO, 29 Vieille Levée

29 mai

POIVRE—50 sacs, en magasin, a vendrepar W F VREDENBURGH & CO, 29 Vieille Levée

29 mai

PEINTURE—50 tonneaux blanc de ceruse, en magasin et a vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée

29mai

VIN ROUGE—2000 caisses St-Julien, 160 barriques de différentes marques de Bordeaux, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée

29 mai

A partir de ce jour nous ne paierons aucuns charrois qu'à ceux porteurs de nos ordres par écrit QUEYROUZE & LANGSDORFF, 11, 13, St-Louis.

29 mai

VINS rouge ordinaire—250 barriques vin Montferrand, St-Julien et St-Emilion, en magasin et à vendre par A CARRIERE, 25, Vieille Levée

12 mai

VINS rouge pour familles—100 barriques vin St-Julien Médoc;

50 do do Marquaux do;

60 do do Valeyrac do 1847;

42 do do Queyrie Hautquebie 1846;

45 do do St-Estèphe Médoc 1847;

20 do do Cantenac Médoc Vve Bachelot;

30 do do Millen Pauillac 1847;

12 do do Tronquery Lallande 1846;

10 do do Bodekin Léognau 1846;

En magasin et à vendre par A CARRIERE,

12 mai 25, Vieille Levée

EAU DE VIE de cognac—7 demi pipes Union Brand: 10 quarts do do do;

5 demi pipes Bisquit Tricoche & Co 1842; 13 quarts do do do;

25 huitièmes pipes Alexandre Seignette; 5 quarts do do do;

Dans les magasins de la douane, à vendre par A CARRIERE, 25, Vieille Levée

12 mai

CHAMPAGNE SUPÉRIEUR de Dinet Peuvrel; 33 paniers de 12 bouteilles Grand Sellery Mousseux;

23 do 24 demi bouteilles do Sellery Mousseux Anchor Brand;

55 do 12 bouteilles Sellery Mousseux Anchor Brand;

En magasin et à vendre par A CARRIERE, 25, Vieille Levée

12 mai

60 barriques vin rouge de Marseille, marque Bergasse, en débarquement du navire Cesare et a vendre par G. M. LUCAS, 30, Bienville.

15mai

BONS DE LA TROISIEME MUNICIPALITE à vendre en sommes convenables aux acheteurs, par PIERRE POUTZ, 92, rue de la Douane.

19 mai

Cuisines patentées de Beebee.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seul agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATER WORKS et la chauffer à mesure qu'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité

S CHAMPERREAU & Co, Rue Condé, No. 23

7août

QUARTIER-GENERAL. 9me Brigade—1re Division.

Nlle-Orléans, le 29 mai 1851.

ORDRE No 11.

LES officiers de la brigade se rassembleront mardi 3 de juin, à 7 heures et demie P M à la salle encoignure St. Louis et Exchange Alley, à l'effet de s'entendre pour la célébration de l'Anniversaire de l'Indépendance Américaine.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Brigadier Général, DENIS CRONAN, A PARLONGUE, Colonel et Inspecteur de Brigade

29mai—5f

QUARTIER GENERAL. 9me Brigade—M. L.

Nlle Orléans, 28 mai 1851.

ORDRE No. 10.

L'ATTENTION des officiers de la 9me brigade est par le présent appelée aux sections 17 et 87 d'un acte de la Législature approuvé le 19 mars 1842, intitulé "Acte pour l'organisation et la discipline de la milice de la Louisiane" et ils devront, dans les trente jours qui suivront la promulgation de cet ordre, se munir de l'uniforme de leur grade respectif où dans le cas contraire, ils seront poursuivis conformément aux lois militaires existantes.

Les officiers commandant les régiments et bataillons sont spécialement chargés de l'exécution du présent ordre, et ils devront rapporter avant le 1er juillet au Quartier Général les noms de tous les délinquants.

Par ordre du Brigadier Général DENIS CRONAN, Commandant la 9me brigade. HENRY PARLONGUE, Inspecteur de brigade.

29mai

SARDINES à l'huile—15 caisses de la marque de B Guilloux de L'Orient, a vendre par les agents en cette ville BRUGUIERE & BROTHERS, 9 rue Bienville

29 mai

ABSYNTHE et kirsch de la marque de Colin & Co., de Pontarlier, a vendre par BRUGUIERE & BROTHERS, 9, rue Bienville

29 mai

CIGARES—500 milliers Regalias, Media Regalia, Panetelas, a vendre par BRUGUIERE & BROTHERS, 9, rue Bienville

29 mai

CIGARITES ET PICADURA, a vendre par BRUGUIERE & BROTHERS, 9, rue Bienville

29 mai

MELASSE — Le chargement de la goélette Townsend Jones, de la Havane, maintenant dans le port, consistant en 53 boucauts, 412 tierçons et 89 barils, a vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue Front

29 mai

SUCRE—130 boîtes sucres blanc, brun et jaune de la Havane, en débarquement de l'ex barque Ellen Marine, a vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue Front

29 mai

840,000 Cigares de la Havane de toutes les qualités et des meilleures marques, telles que: Cabanas, Figaro, Partagas, Lord Wellington, Dos Hermanos, Danubio La Creole, La Arcada, Tres Marias, Madrilena, Ugues, El Sol, Sevilana, Fragancia, &c, en magasin et a vendre par D BORNIO Jr, 34, rue Gravier

29 mai

CIGARETTES de papier de la Havane— 5 barils de différentes marques, a vendre par D. BORNIO, jr. 34, rue Gravier

29 mai

CIGARES DE LA HAVANE—100,000 Regalias, Canones, Londres, Miliares, Panetelas, Prensados, Cazadores, Damas et autres, a vendre par D BORNIO Jr, 34 rue Gravier

29 mai

MAQUEREAUX—20 barils No 1 de dépôt, mess, 70 seaux No 1 do, 20 di mi barils No 3 do, 50 boîtes chandelle blanc de baleine, 5 barils huile de baleine, en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22 rue Gravier

6mai

JAMBONS, Lard et Langues de bœuf—50 tierçons jambons sucrés des meilleures marques, 400 barils de graisse, pour usage de familles, 50 douzaines de langues de bœuf fumées, en magasin et a vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier

29mai

TOILES D'EMBALLAGE—Balles de cordes et de ficelles, 100 pièces toile d'emballage du Kentucky de 44 pouces, 1,200 rouleaux de cordes de chanvre du Kentucky et du Missouri, 42 balles de ficelles, pour vendre par lots, par DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier.

29mai

TABAC—450 boîtes livres de un [illegible] de tabac, tabac à chiquer de la Virginie des marques les plus [illegible], en magasin et à vendre [illegible] billets acceptés [illegible] DUNBAR & BUCHANAN, 22 & 24, rue Gravier

29mai

RIZ—25 tierçons de riz frais, de la Caroline, en débarquement [illegible] DUNBAR & BUCHANAN, 22 & 24 rue Gravier

29ma

SUCRE ET MELASSE—50 boucauts de sucre, 100 barils de mélasse [illegible] 50 barils de mélasse [illegible] en magasin et a vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22 & 24, rue Gravier

29mai

FARINE & WHISKEY—100 barils farine de St Louis, superfine [illegible] 150 barils whiskey rectifié et 100 barils whiskey [illegible] Monongahela Whiskey, en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier

29ma

SUCRE de la Havane—[illegible] en débarquement du navire [illegible] vendre par B VALLS, 37, Commune

29mai

RIZ de la Caroline—30 tierçons, en débarquement du brick Tartar, a vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune

29mai

CAFE—100 sacs de la Havane, a vendre par B VALLS, 37, Commune

29mai

AMIDON de la Havane—11 barils, a vendre par B VALLS, 37, Commune

29 mai

AMANDES—10 barils douces san coque, 100 sacs à coque dure et 12 caisses amère, a vendre par B VALLS, 37 rue Commune

29 mai

CIGARES de la Havane—140,000 de toutes qualités, a vendre par B VALLS, 37, Commune

29 mai

SALSEPAREILLE—10 balles a vendre par B VALLS, 37, Commune

29 mai

CACAO de Guayaquil—50 sacs, a vendre par B VALLS, 37, Commune

29mai

TABAC A CHIQUER de Lindenthal— 12 barils a vendre par B. VALLS, 37, Commune

29 mai

GRAINE pour oiseaux—20 barils a vendre par B VALLS, 37, rue Commune

29 mai

VIN DE JEREZ—40 barils, a vendre par B VALLS, 37, rue Commune

29mai

SUCRE de la Havane—611 caisses blanc, jaune et brun, en dechargement de la barque Elisa Maria, a vendre par RAYMOND CARUZAC, 36 Vieille Levée

29 mai

AU MAGASIN VERT. *Encoignure Chartres et Conti.*

Les soussignés offrent aux prix les plus modérés, le nouvel assortiment d'articles de toilette et d'utilité, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages du Havre et de New-York.

Cet assortiment se compose de parfumerie assortie, rubans nouveaux, bretelles fines et communes, brosses à dents, à habits, à la tête, à ongles, do à poudre, do à barbe, do à souliers, aiguilles et épingles de tous les Nos, agrafes, galons lacets pour corsets, lacets fil et coton en pièce, papier à lettre régié, français et américain, enveloppes pour lettres, fleurs artificielles, boutons en nacre et autres—Enfin un assortiment de mercerie et quincaillerie des plus varié.

N. B.—50 douz. plumeaux des Nos 8 à 22.

50 douz cuillères fer battu;

Dépôt de poudre de riz

12av. CHASSANIOL & BOULENGER.

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. BUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St Louis

21fév—1an

Par le navire UNION.

Habillements d'enfants et jeunes gens.

UN grand assortment d'habillements d'enfants, a vendre par STUART, Au dessus du magasin de chapeau de d'Arc Nos 1 et 3 rue Chartres

26 av

GIQUEL et JAMISON, *No 18, RUE DE CHARTRES.*

NOUS recevons en ce moment par les navires Antartic, Bay State et Union, un magnifique assortiment de marchandises les plus nouvelles que nous offrons en vente à très bon marché, savoir:

Mousselines et organdies imprimés;

Mousselines Suisses brodées, unies et brochées riches;

Soieries noires façonnées et unies;

Gants de peau blancs;

Mouchoirs batiste, un grand assortiment;

Manches en bonnet et en mousselines brodés;

Cols et pèlerines en valenciennes;

Mantelets en tulles et en dentelles;

Batiste imprimée pour robes:

Coutil et nankin;

Gants et mitaines filet;

Bas et chaussettes en fil;

Ouvré à œil de Perdrix;

Toile d'Irlande garantie pur fil;

Cols crêpe noir pour deuil,

Barèges noirs unis, brochés et brodés;

Dentelle 8|4 pour mantelets;

Mouchoirs des Indes et madras;

Jaconats imprimés de 12 1|2 cts à 35 cts la yard

Mousselines en bobinet à mousquaires;

Toile de Paris, un grand assortiment;

Toile à drap Cretonne de toutes largeurs,

Rideaux en bobinet et en mousselines;

Gants en fil et en soie;

Barèges imprimés très riches;

Corsets sans couture, épingles, eau de Cologne

Savons, galons, aiguilles, fil, boutons,

Crêpes noirs et blancs, désinde, étamines noirs, alpacca;

Mousselines de laine noires, &c., &c.

GIQUEL & JAMISON, 18, rue de Chartres

26 avril

J. FEYTEL

A l'honneur de prévenir ses anciens amis et le public en général que, décidé à se fixer d'une manière permanente à la Nouvelle-Orléans, il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Chartres et Conti, vis-à-vis de son ancien établissement, un magasin de bijouterie et horlogerie où il déballe en ce moment un magnifique assortiment d'articles de sa partie, tels que: montres d'or Lépine, Tobias et French, do argent, chaines de sureté et chaines de gilets or, épingles et broches diamant, rubis, perles et pierres fines, bagues do, services de table et à thé en argent et vermeil, à filet et simples, etc. etc., le tout garanti au meilleur titre.

Il reçoit en ce moment un grand assortiment de montres savonnettes en or et en argent, des meilleures manufactures de France et d'Angleterre qu'il vendra aux conditions les plus libérales.

Il offre aussi à vendre en gros et en détail toutes espèces de fournitures pour horlogers.

Il continuera comme par le passé à s'occuper des réparations en tous genres, dans toutes les branches de l'horlogerie, de la bijouterie, et se flatte que la confiance [illegible] a bien voulu accorder anciennement à son [illegible] ne lui fera pas défaut.

23 nov—[illegible]

CHEVAL A VENDRE—Les personnes désirant acheter un cheval de monture pour dames pourront trouver ce qu'il leur convient au No 77, rue de la Douane. 3 mai—30

M. MORIN & M. SIGISMOND BUNKEL, consignataires de deux petits paquets à bord du navire John Holland, arrivé de Bordeaux, sont priés de se présenter à bord dudit navire pour les retirer ou au bureau des soussignés.

H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

28mai—3f

Le navire T J ROGER, du Havre, est maintenant prêt à décharger sa cargaison au poteau 26, Seconde Municipalité. Les consignataires sont requis d'avoir à retirer leurs permis dans les cinq jours et à recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. H V BAXTER, 79, rue Commune

27 mai

Le navire LEONIDAS, du Havre, est maintenant prêt à décharger sa cargaison au poteau 14, Seconde Municipalité. Les consignataires sont requis d'avoir à retirer leurs permis dans les cinq jours et à recevoir leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. H V BAXTER, 79 rue Commune

27mai

MANUEL DES VERBES FRANÇAIS

RÉGULIERS ET IRRÉGULIERS,

Avec la signification correspondante en anglais, Comprenant aussi des exercices en français Avec la traduction en anglais sur les verbes réguliers et irreguliers, par

Louis Dufau,

Professeur de Français, d'Histoire, et de Litterature.

Se vend chez LELIEVRE, libraire à la Nlle-Orléans, rue Royale, No 210.

PRIX 75 cents. 28 mai—3

AVIS.

M ALLOVON ayant encore quelques PIANOS en construction et sur le point d'être finis, a l'honneur de prévenir les amateurs de ces instruments qu'il a transféré son magasin rue Bourbon, No. 37, entre Douane et Bienville, et qu'on pourra comme par le passé se procurer des pianos à sept octaves système en fer, ainsi que quelques-uns de seconde main, qu'il vendra à des conditions libérales et à tres bas prix pour finir sa liquidation. 12 mars—3m

AVIS—J'AI donné procuration à ma femme pour faire toutes les transactions nécessaires pendant mon absence, en mon nom.

Nlle-Orléans, le 1 avril 1851 C GERBER, encoignure Royale et Toulouse

28mai—3f

P LONGIS, 47, Vieille-Levée, offre à vendre— 170 barriques de vin F. Durand au drawback

180 do do en magasin

110 quarts de de vin de Porto Miguel Berg do

200 quarts de vin de Porto F Grouvet, do

200 do do de Madère do

10 barriques vin de Bordeaux, pour familles, do

20 do do ordinaire, do

2 do do Médoc Tardieu, do

200 caisses de vin fin de Médoc, do

0 paniers de vin de Champagne A Garreaux, d'Avise, do

110 paniers de vin de champagne, en bouteille et en demi bouteilles, de Vautrin fils d'Ai, do

10 vases Madère, en fonte de fer, do

30 paniers huile d'olive de Plagniol, do

EN magasin et venant d'arriver, le soussigné offre à vendre—

10 meules fromages Gruyère

6 boucauts de [illegible]

300 caisses macaroni, 300 do vermicelli,

20 pipes vin catalan

100 paniers huile Plagniol, bouteilles 24 onces;

200 do do [illegible] Bergagnaire;

25 caisses guignolet [illegible]

25 do marasquin de Zara, 4 do eau verte.

DOMINIQUE LANATA, 9 & 10, rue Jefferson

29mai

EN magasin et à vendre par le soussigné: 150 douzaines capes à [illegible] DOMINIQUE LANATA 9 & 10, rue Jefferson

29mai

CAPSULES pour bouteilles de toute couleur et de toute grandeur, avec appareil pour la fixer d'une manière solide, une caisse reçue par H BONNABEL, droguiste, rue Tchoupitoulas, enc Natchez

29 mai

PILULES de Vallet,
Pâte pectorale de Regnault
do do Degenetais
Sirop de Lamouroux, do do Briant,
Pilules de Frank, do de Vichy,
[illegible]

[illegible] H BONNABEL, droguiste, rue Tchoupitoulas, enc Natchez

LE DR. WERNICKE

126, Rue Ste. Anne, entre Bourbon et Dauphine,

AYANT [illegible]

Le DR WERNICKE donne des consultations chez lui de 7 heures à 9 heures [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE

100,000 CANONES, à vendre à un prix très modéré, par J A FERNANDEZ, No 4 rue Tchoupitoulas

21mars—15f

BRIQUES de Liverpool [illegible] a vendre par THS BLOIS, 91, rue des Magasins

BRIQUES A FEU—[illegible] de Pittsburg, a vendre par THS BLOIS, 91, rue des Magasins

BOUCHONS—[illegible] a vendre par J Y DE EGANA, 47, rue Bienville

CHAUDIERE, [illegible] J Y DE EGANA

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] dans les magasins de la Douane, a vendre par J Y DE EGANA, 47, rue Bienville

A. DELAMARE & NADAU DU TREIL, 26 rue St-Louis 26.

Maison de Commission.

Auront constamment à vendre

EAU DE VIE de Cognac de toutes marques et qualités

EAU DE VIE de la Rochelle de toutes marques et qualites.

BRANDY d'imitation 1re et 4me preuve.

BRANDY ordinaire N. Y.

WHISKEY de toutes marques et qualités.

WHISKEY Old Irish.

VINS ROUGES très vieux et ordinaires de Bordeaux, en barriques et en caisse.

VINS ROUGES de Marseille en barriques et demi barriques.

VINS de Madère, de Porto, de Frontignan (muscat.)

VIN VIEUX DU RHIN de la maison Dressel & John

VIN VIEUX DU RHIN de la maison Deinhart & Jordan.

VINS BLANCS de Bordeaux, en barriques, demi barriques et en caisses.

CHAMPAGNE de différentes marques et qualités

LIQUEURS ASSORTIES, absynthe, kirsch, curaçao, maraschino, eau verte, guignolet, anisette Madorka, etc.

RUM de la Jamaïque, d'imitation et de la Louisiane, en boucaut, baril et en damejeannes.

GENIEVRE de Hollande et de New-York.

FRUITS ASSORTIS à l'eau de vie.

HUILE D'OLIVE de Marseille et de Bordeaux, en panier et en caisse.

BOUTEILLES VIDES en paniers, sardines à l'huile, câpres, cornichons, variantes, olives, etc.

A DELAMARE & NADAU DU TREIL.

30 nov

VINS—50 barriques vin vieux St Julien Médoc

40 do do do Chateau Lafite

60 barrique vin Montferrand;

35 do do St Estèphe;

40 demi do do Chateau Margaux;

22 do do Chateau Lafitte;

100 do do vin blanc Haut Barsac,

100 do do do Haut Sauterne;

7 quarts de pipes vieux Cognac;

20 demi pipes do do

12 1|8 do do do

250 caisses vin rouge Chateau Latour;

75 do do do Margaux;

200 do do do Lafitte;

300 do do St Estèphe;

100 do do St Julien;

125 do do vin blanc Haut Sauterne;

115 do do do do

200 paniers huile Plagnol;

75 do Champagne, 1re marque;

60 do do en demi bouteille;

50 caisses absinthe suisse;

Anisette, liqueur, fruits à l'eau de vie, kirsh bouchons extra fins et ordinaires, pour bouteille et et damejeannes, mèches soufrées, &c. &c, a vendre par A DUBUCH, 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon

19mars

MAISON FRANÇAISE, Encoignure Canal et Bourbon.

L'IMMENSE succès obtenu l'année dernière par la maison du soussigné, l'a obligé à multiplier ses efforts afin de mériter la continuation si flatteuse du patronage dont il est honoré: Il est fier de dire que son assortiment de hautes nouveautés, confectionnées pour dames, surpasse en nombre et en beauté, tout ce qui a été importé jusqu'ici à la Nouvelle-Orléans Non seulement, les manteaux en cachemires ouattés et de toutes couleurs sont en grand choix, mais il y a aussi une quantité considérable, de tout ce que la FASHION parisienne a pu produire de plus gracieux en manteaux, mantelets, surtouts dans toutes les étoffes. Ils se composent de glacé, damas, gros de tour, moire, satin de Chine, velours, gatnis, hermine, petit gris, Cigne et Lix.—Une mention spéciale doit être faite pour le surtout JENNY LIND. Jamais l'élégance de la coupe, l'harmonie des ornements ne s'étaient rencontrés réunis, dans un article de toilette, d'une manière aussi heureuse: ce n'est ni un mantelet ni un manteau, ni un surtout; c'est quelque chose de gracieux, de parfait! A cette expédition est joint un grand assortiment de soieries pour robes, telles que, glacé de toute couleur, moire blanche et noire, gros d'Orléans, damas royal, Pompadour, soies brodées et brochées, à ramages, [illegible] de toutes couleurs, unis, chinés, imprimés [illegible] toile Chine, Californie, foulard pour robes, cachemires en pièces et en châles, écharpes en dentelle; tulles, malines, grand choix de cols et pellerines, mousselines brodées, dentelle fil, valenciennes, ganteries diverses, rubans, ceintures, peigne d'écailles, boucles, bretelles, jarretières, porte monnaies, sacs, éventails ordinaires et très riches, robes brodées blanches, mouchoirs de batiste à ourlets, festonnés, brodés, avec et sans valenciennes de $1 la douzaine à $60 pièce; aussi à vignette en couleur, parapluies, ombrelles unies, brodées, glacées et en dentelle, crêpe, cripe et Lisse, bas de soie, dito fil, unis et brodés, noir et blanc, velour pour robes, et en général, tout ce que comporte la toilette des dames.

Les F. P. trouveront des ornements, maçonniques dans tous les grades. R. D. FANIS,

10 oct 104, rue du Canal, encoignure Bourbon.

A LOUER—Possession donnée immédiatement:—Les deux magasins ensemble ou séparément, situés encoignure Bienville et Exchange Place, occupés en ce moment par la Douane. Ces magasins sont bien spacieux et convenables pour un marchand de meubles, ou tout autre commerce exigeant de vastes magasins. S'adresser à JUAN Y DE EGANA, 47, rue Bienville

25 av

A VENDRE— Une belle résidence de famille située rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier, se composant d'une jolie maison haute en briques, cuisine haute en briques, parterre sur le côté de la propriété, cour carrelée, water work, porte cochère. Le tout en parfait état et bien entretenu.

Pour les conditions et la description, s'adresser à BONNEVAL & BENIT.

20 mai

A VENDRE.

TERRAIN de valeur dans la Seconde Municipalité. Ce terrain est situé rue de l'Union, entre St-Charles et Carondelet.

Conditions et description, s'adresser à BONNEVAL & BENIT, 54, rue Toulouse.

20 mai

MIGUEL HERNANDEZ EST CANDIDAT POUR UNE REELECTION A LA PLACE DE CONSTABLE DE LA CINQUIEME JUSTICE DE PAIX.

L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

NOUVELLE ORLEANS, MILNEBURG ET LAC PONTCHARTRAIN.

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangements durant l'Eté pour les départs des chars.

Le char part:

Du Lac.	De la Nlle-Orléans.
A 5 h A. M	A 5 h et demie A M
6 h A M	A 6 h et demie A M
A 7 h —	A 8 h —
A 9 h —	A 10 h —
A 11 h —	A 12 h —
A 1 h P. M.	A 2 h P. M,
A 3 ½ h —	A 4 h —
A 4 ½ h —	A 5 h —
A 5 ½ h —	A 6 h —
A 6 ½ h —	A 7 h —
A 7 ½ h —	A 8 h —
A 8 ½ h —	A 9 h —
A 9 ½ h —	A 10 h —

Les chars partiront d'heure en heure le dimanche

Prix pour aller et revenir, 25 cents.

L'omnibus part tous les quarts d'heures des rues du Canal et Chartres pour le dépôt

20 mars J W SMITH, Surintendant

P. W. Woodlief, *13, rue de Chartres,*

OFFRE, à dater d'aujourd'hui lundi 26 courant, en vente son grand assortiment de MARCHANDISES SECHES, qui est au grand complet, ayant été régulièrement approvisionné par son agent de New-York. Il invite respectueusement les dames, les marchands, les habitants et autres, à venir examiner son assortiment de choix avant de faire leurs achats ailleurs.

P. W. WOODLIEF, 13, rue de Chartres.

26 mai—3m

A CEUX QUI TIENNENT MAISON AUX ETATS-UNIS. — ARGENTERIE PROMPTEMENT RESTORÉE, FLUIDE ARGENTE.— [illegible]

[illegible] JOHN J BROWN, 165 Fulton Street, New York.

26 mai—6

CHANGEMENT DE DOMICILE—Wm WAKEMAN & Co, 79 & 81, ci-devant 76, Maiden Lane, New York, en face de l'ancien magasin, confectionnent et fabriquent tous les articles de toilette d'hommes, tels que chemises de peau, caleçons et gilets en laine, angola, peau de daim, mérinos, coton, &c, tant américain qu'étranger.

[illegible]

Wm WAKEMAN & Co, 79 & 81, Maiden Lane, New York.

20mai—6

COTON DAMASSE.

A VENDRE — Une consignation de COTON DAMASSE arrivant directement des manufactures, venant d'être débarqué et comprenant un vaste assortiment des patrons français et couleurs COTON DAMAS A DESSIN, DAMAS A DEUX COULEURS [illegible]

MORTON TOULMIN & Co

CHAMPAGNE—[illegible] McDOWELL, MILLS & Co.

EN [illegible] du navire John Holland de Bordeaux [illegible] A CONTRE [illegible]

CIGARES de la Havane—[illegible] J V CAVALIER & [illegible]

PATES—[illegible] J & J TARDOS, 31, Vieille Levée

FRUITS au jus—[illegible] J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

CHAMPIGNONS—[illegible] J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

TRUFFES [illegible] J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

GIN ANCHOR BRAND—25 [illegible] J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

NOUS avons l'honneur d'informer le public que nous venons de former une société commerciale pour l'importation des vins, liqueurs françaises, anglaises, etc., etc., sous la raison sociale de RICHARD, AUDIGE & CO.

Nous profitons de cette occasion pour aviser nos amis que nous offrons en vente à un grand rabais, le stock actuel provenant de la société precedente, qui est connue sous le nom de MM. RICHARD & FESTE.

Nouvelle-Orleans, le 16 mai 1851.

L. H RICHARD, PAUL AUDIGE, PAULIN MARTIN.

20 mai—15f 35, rue de Chartres, au premier.

Importation française.

LE soussigné prévient ses clients et le public qu'il ouvrira incessamment un magasin rue Douane, Nos 42 et 44, où il continuera les affaires d'IMPORTATION française en MARCHANDISES SECHES, fantaisie et nouveautés.

Il leur propose en même temps des soldes de marchandises provenant de la liquidation du stock de Richard & Feste, à des prix réduits et à des termes libéraux

Nouvelle-Orleans, 20 mai 1851.

21mai—10 VICTOR FESTE

TRAITE sur la Havane, à vue, pour n'importe quelle somme, tirées par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front, entre celles Canal et Crossman

24 mai

EAU DE VIE, etc—200 barils eau de vie et genièvre de New York, et 50 quarts vieux vin supérieur, de Porto, a vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée

24 mai

Marchandises Sèches à vendre pour clore notre saison commerciale.

H. D. HAGGERTY & BROTHERS, 8, RUE ROYALE, 8,

ONT l'honneur d'informer le public, que désirant clore entièrement le plus tôt possible, offrent un grand assortiment de marchandises sèches de saison à vendre bien au-dessous du prix d'importation. Etant déterminé à nous défaire de toutes nos marchandises avant le mois d'août, nous les vendrons toutes sans réserve.

H M HAGGERTY & BROTHERS,

23 mai—12 8, rue Royale

Compagnie de la Poudre du Hazard.

C. T. BUDDECKE & Co., agents, rue Tchoupitoulas, No 100.

AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer au commerce que nous sommes maintenant prêts à remplir promptement tous les ordres qui nous seront donnés, quelque soit la quantité. La qualité de la poudre de la Compagnie du Hazard est non seulement garantie pour n'avoir jamais été surpassée, mais est en outre considérée supérieure à toutes les autres marques; ayant acquis la préférence partout où elle a été introduite et où elle a été connue. Cette manufacture de poudre est maintenant la plus grande des Etats-Unis. Tous colis desquels on ne sera pas satisfait seront repris, et les frais et dépenses seront remboursés. Nous avons toutes les qualités en main, en barils, demi barils et quarts, ainsi qu'en caisses en ferblanc très convenables pour ce marché. N'importe quelle quantité sera delivrée aux prix réguliers à bord des steamboats ou à tout autre endroit, sur un ordre laissé à notre magasin.

C T BUDDECKE & Co,

23 mai—3m 100, rue Tchoupitoulas

Changement de Domicile.

LE DOCTEUR J. VIGNE prévient ses connaissances et le public qu'il a transporté son domicile au No 94, rue Hôpital, entre Royale et Bourbon.

30av—1m

TEXAS. Colonie Castro.

DERNIER AVIS—COLONIE CASTRO TEXAS. Les colons qui ont été appelés au mois de mai dernier par le Consul Français pour obtenir leurs terres dans la dite colonie, conformément à la loi, devront se présenter eux-mêmes sans délai au soussigné afin d'obtenir leurs terres, car le privilège des réclamations de terres expirera le 15 septembre 1851, en vertu de la limitation de la loi. S'adresser de 9 à 12 et de 4 à 6 heures à F BRICHTA.

Agent des terres du Texas, rue de la Commune, No 45. 9 mai—1m

DEMANDE—On demande un ouvrier boulanger et pâtissier, pour aller dans une ville de la campagne très salubre. Salaires modérés.

E J HART, 79, Tchoupitoulas.

23 mai

HUILE de lin—30 futailles huile de lin cuite, de première qualité, attendues par le navire Silas Holmes, a vendre par BERNARD TURPIN, No 30, Vieille Levée

23mai—6

CIGARES—90,000 Regalias, marques Favorita et Fortuna, en déchargement du brick Adams Gray, a vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée

13 mai

SUCRE—100 caisses supérieur jaune, de la Havane, en débarquement de la barque Sophia, a vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, Front Levée.

21 mai

VIN DE MARSEILLE—30 barriques vin de Marseille, a vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St Louis

19 mai

DAMEJEANNES—Damejeannes—En débarquement du navire Lemuel Dyer, [illegible] damejeannes de 1, 2, et 5 gallons, à vendre par PIERRE POUTZ, 92, rue de la Douane.

13mai

[illegible]

RAIL ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS, JACKSON ET LE NORD.

Avis est par le présent donné que les livres de souscription pour les actions du Rail Road projeté entre la Nouvelle-Orleans, Jackson et le Nord seront ouverts jeudi 1er mai 1851, à 9 heures A. M. aux endroits suivants, sous la direction des membres du comité permanent des voies et moyens, savoir:

JAMES ROBB, Banque rue du Camp.

LEONARD MATTHEWS, bureau de la Compagnie du Soleil, encoignure Camp et Commune

W. H. GARLAND, bureau du tresorier, Seconde Municipalité.

PETER CONREY JR., Banque rue du Canal.

J. P. BENJAMIN, bureau rue Canal.

H. C. CAMMACK, rue Carondelet.

Hon. ISAAC T. PRESTON.

J. P. HARRISON, Maison Payne & Harrison, rue du Camp.

Col. W. J. CAMPBELL, bureau du Gaz.

J BALDWIN, Compagnie d'Assurance, Southern Life, rue du Camp.

GLENDY BURKE, rue du Canal.

R. W. MONTGOMERY, rue du Canal.

H. J. BUCKNER, bureau Buckner & Stanton, rue Gravier.

A. D. KELLY, Maison Kelly & Conyngham, rue du Camp.

GEORGE CLARK, Notaire rue du Camp.

Les personnes ci-dessus désignées sont les agents officiels choisis par la Convention. Toutes personnes de la ville ou de la campagne qui s'interessent à cette entreprise peuvent obtenir des listes de souscription et les pouvoirs à cet effet, en s'adressant à James Robb à la Banque.

Les propriétaires des journaux de la ville de la Nouvelle-Orléans, Lafayette et des campagnes sont invités à ouvrir des listes de souscription.

Par ordre du comité, JAMES ROBB, Président.

JOHN CALHOUN, Secretaire. 1 mai

EXPRES POUR LA CALIFORNIE. *DE DODGE & Co,* **Via Chagres et Panama.**

CETTE ligne offre tous les avantages désirables pour le transport direct des colis dans toutes les parties de la Californie et les îles Sandwich. Notre bureau à San Francisco est situé rue Montgomery; celui de Panama est dirigé par M. George Fisher, un de nos Associés. M. H D B Cutter est notre agent pour Chagres. Le service est fait par nos propres bateaux sur la rivière de Chagres sous la direction d'un agent spécial et de cette manière, on pourront expedier toutes les marchandises avec promptitude. Les colis seront envoyés par chaque steamer.

E W WILEY, ancien Agent de DEERING & WILEY, No 57, rue du Camp.

26mars

ECOLES PUBLIQUES MUNICIPALITE No UN *Ouverture d'une école du soir.*

A partir du lundi 24 mars, [illegible] ouvert au local d'High Street [illegible] St-Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, une école du soir pour les jeunes gens.

L'école sera ouverte tous les jours de 6 heures P. M. à 9 heures P. M. Tous ceux qui desireraient se faire inscrire sont priés de s'adresser au principal de l'école, aux heures et au lieu indiqués par le présent avis.

Par ordre de la Direction, ALBERT FABRE, Surintendant

11 mars

TRAITES SUR PARIS—Constamment à vendre des à present par A & J DENNISTOUN & Co, 96, rue Gravier

27mai—2f—1m

G C. BOGART & C. [illegible] Toby & Bogart ont transféré leurs bureaux du No 69 au No 70, rue du Camp. 27 mai

PERDU ou égaré—Une autorisation par écrit [illegible] L. Bright, avocat de F Kron [illegible] Constable de la Troisième Justice de Paix [illegible] de F Kron et Madame Smith [illegible] E N STRINGER, Constable

27mai—3t

CIGARES Cabanas—Un petit lot de Prensados et de Milar, de 1, 2, 3, 4 qualités, reçu nouvellement et à vendre par JOSEPH MITCHEL, 46, rue Poydras

27 mai

CAFE de la Havane—20 sacs [illegible] en débarquement de la barque [illegible], a vendre par J MITCHEL, 46, rue Poydras

27 mai

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible]

[illegible]

JAMBONS DE WESTPHALIE—[illegible] DUNTZ & IKEN, enc Royale et Conti

EAU DE SELTZ [illegible] DUNTZ & IKEN, enc Royale et Conti

FROMAGE TETE DE MAURE—[illegible] DUNTZ & IKEN, enc Royale et Conti

DIVERS—[illegible] DUNTZ & IKEN, enc Royale et Conti

AVIS—A. CHAPELLA, notaire public [illegible] de la Louisiane.

Demande d'un Professeur.

ON [illegible] trouver dans une famille créole [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille. 21 mai

Vor. Hebert,

Libraire, Papetier et Marchand de papier peint, **149, rue de Chartres.**

REÇU par le navire Lemuel Dyer

Le Vicomte de Bragelonne, 2 vol. [illegible]

[illegible]

Histoire de Napoleon, par Laurent de l'Ardèche, [illegible] par Horace Vernet.

[illegible]—Contes fantastiques 1 vol. in 12.

Brochures, Pamphlets, Theatres &c.

Histoire des parfums et des fleurs, et de leur usage dans la toilette des femmes.

Hygiène des baigneurs.

do du visage et de la peau formulaire de la beauté.

do et perfectionnement de la beauté, spécialement chez les femmes.

Abdication de Louis Philippe, racontée par lui-même.

Louise d'un Proscrit (par Félix Pyat)

Qu'est ce que le retour à l'Empire.

Gabrielle, comédie par Emile Auger.

Cousin, revue comique du salon de 1851.

La Femme qui perd ses jarretières, vaudeville.

Jeanne, Drame—La Tante Vertuchou, vaudeville

Tout vient à point à qui sait attendre, vaudeville

Un petit choix de papiers pour fleurs artificielles, etc, etc. 21 mai

TABAC en feuille de la Havane—Un bel assortiment de capes et tripes vrai Vuelta de Abajo, le plus supérieur en ville, en magasin et a vendre par FCO PUIG Y PUIG, 28 rue de la Commune

21 mai

CIGARES DE LA HAVANE—Regalias, panetelas, damas, Londres, prensados, miliares, veguetos, et toutes les autres dénominations des marques les plus renommées, constamment en magasin et a vendre à des prix modérés, par FCO PUIG Y PUIG, 28 rue de la Commune

22 mai

BOUCHONS DE LIEGE—Gros, minces et pointus, très bons et bon marché en magasin et à vendre par FCO PUIG Y PUIG, 28 rue de la Commune

22 mai

CIGARES DE LA HAVANE——60,000 Regalias, Imperiales, Millar, Prensados, Panetelas, Damas, Londres, &c, des meilleures marques, telle que Figaro, Cabanas Cabargas, Partagas, El Sol, Dos Hermanos, Lord Wellington, Sulde, Nereyda, Cobden, Sevilana, Patron Sibilas, Isabel de Valdomera, Ambrosia, Villate, &c, en magasin et a vendre par D BORNIO Jr, 34, rue Gravier

22mai

CIGARES DE LA HAVANE—650,000 Imperiales, regalia, Canones, Millares, Prensados, panetelas, Damas, Londres, etc, etc, des meilleures marques, telles que Figaro, Cabanas, Cabargas, Partagas, Fragancia, El Sol, Dos Hermanos, Lord Wellington, Silfide, Nereyda, Cobden, Sevilana, Patron, Sebilas, Isabel de Valdomera, Ambrosia, Villate, etc. etc, en magasin et a vendre par D BORNIO JR, 34, rue Gravier

9mai

VIN ET VINAIGRE—1,500 caisses vin rouge, 120 barriques do; 20 barils vinaigre, en débarquement du navire John Holland, de Bordeaux, et a vendre par H NOEL & GUIRAUD, 103 rue Royale

21 mai

VIN BLANC—25 caisses vin blanc Chateau Yquem, très supérieur, en débarquement du navire John Holland, de Bordeaux, à vendre par H NOEL & GUIRAUD, 103, Royale

21m

COGNAC — 15 demi pipes cognac A Bonniot & Co.,

46 quarts do do do;

36 huitièmes do do do;

En débarquement du navire John Holland, de Bordeaux, a vendre par H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

21 mai

SEINES, EPERVIERS, &c, &c.

12 DOUZAINES EPERVIERS et 100 SEINES de toutes dimensions. Aussi, un grand assortiment d'articles pour la pêche. En magasin et a vendre par W B McCUTCHON & CO, 55, rue du Camp

9mai

Liquidation—Liquidation. RUE ROYALE, 141.

MLLE GUERIN a l'honneur de prévenir les dames qu'à partir de ce jour elle vendra au prix coûtant et au-dessous, ce qui lui reste de marchandises. On trouvera chez elle des chapeaux de paille et de crin de toutes nuances et des plus nouveaux, des châles et arragonnaises en mousseline brodée, de la lingerie pour enfants et quantité d'articles de fantaisie. Tout doit être vendu avant le départ de Mlle Guérin pour France ou elle fera de nouveau un assortiment complet. [illegible] mai—15

REÇU par le navire John Holland, de Bordeaux:

7 demi; 20 quarts; 15 barils; 20 demi; 60 quarts; 40 barils — Eau de Vie foncée, marques Unitet Proprietors La Rochelle, même marque.

20 quarts Cognac Pinet, Castillon & Co, THOMAS PINET & CO, 27, rue [illegible]

21mai

F et E Reilly et Co.

[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

SAMEDI, 31 MAI,

GIRALDA,

Opéra en 3 actes, [illegible]

Le spectacle commencera à [illegible]

DIMANCHE: — Clôture positive [illegible] au bénéfice de M. CORRADI.

JERUSALEM,

Grand opéra en 4 actes, de Verdi

Théâtre d'Orléans.

VENDREDI 30 MAI

GRANDE SOIREE MUSICALE.

Grand Concert-Festival,

VOCAL ET INSTRUMENTAL

A l'instar de Paris, Londres, Berlin, Vienne et autres grandes villes.

Cette soirée extraordinaire sera donnée au bénéfice de M. H. E. LEHMANN, [illegible] du Théatre d'Orléans et chef d'orchestre des [illegible] de cette ville.

M. LEHMANN sera assisté en cette occasion par un orchestre choisi de 80 exécutants [illegible] le concours bienveillant de Mme FLEURY JOLY, MM. GENIBREL, SCOTT, GRAAT, Chs WYNEN, L CARRIERE, V BIANCHI

M. JAHN, chef d'orchestre [illegible] et M. LEHMANN [illegible] alternativement

Programme.

1RE PARTIE

1o—GRANDE OUVERTURE de la *Chasse du Jeune Henri* [illegible] Mehul

2o—[illegible] Vimeux

3o—FANTAISIE sur [illegible] Verdi

4o—GRANDE VALSE [illegible]

5o—[illegible]

6o—GRANDE INTRODUCTION [illegible]

7o—LE FESTIVAL [illegible]

SECONDE PARTIE

8o—GRANDE OUVERTURE [illegible] Rossini

9o—LE ROYAL TAMBOUR [illegible]

10o—FANTAISIE BRILLANTE [illegible] *Guillaume Tell* pour la flûte, exécutée par M [illegible]

11o—GRAND DUO de *Robert le Diable* [illegible] Meyerbeer

12o—GRAND QUADRILLE NATIONAL [illegible]

13o—[illegible]

14o—LE GRAND CHŒUR DES CHASSEURS [illegible] 60 [illegible]

[illegible]

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Donné par M. LEON LE CARRIERE [illegible]

Du Théatre d'Orléans,

LUNDI 2 JUIN,

A L'ARMORY HALL.

[illegible]

PROGRAMME.

1RE PARTIE

[illegible]

Prix des billets $[illegible]

DIMANCHE 1er JUIN 1851

GRANDE FETE PYROTECHNIQUE

SOUS LA DIRECTION DE L'ARTIFICIER

G. CATOIR.

SUR LA PLACE D'ARMES—1re Municipalité

Au Bénéfice de la

Société Française de Bienfaisance

LA statue équestre du Général Jackson [illegible] sera représentée ainsi que la [illegible]

Ce feu d'artifice surpassera en [illegible] et la variété des [illegible] tirés jusqu'à ce jour.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES CENT MUTUELLE.

AVIS est par le présent donné [illegible] pour trente-deux trustees [illegible] pendant un an, à partir du premier [illegible] d'août prochain, aura lieu dans le bureau de cette Compagnie le lundi 2 juin de [illegible] du matin à 3 heures de l'après midi.

Nouvelle-Orléans, le 12 mai 1851.

CHARLES J. MANSONI, Secrétaire

13 mai

Bureau du Chemin de fer de la Nlle. Orléans et Carrollton.

[illegible] 20 mai 1851

AVIS—[illegible]

Par ordre de la direction.

21 mai—30 CHARLES BAQUIE, secrétaire

HOTEL DU CHENE VERT, A BILOXI, *TENU PAR Mme PRADAT.*

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques, et la tranquillité dont on y jouit est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet hotel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons aérées complètement separées de l'hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière, les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est grandement décorée et separée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs, qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que: poissons rouges, truites, grognards, pompanos, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique salle de billard, bateaux à promenades, et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'hôtel Chêne Vert égal, sinon supérieur, aux plus beaux établissements de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'hôtel du Chêne Vert sont invitées à en informer le capitaine du steamboat afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel.

Les prix sont modérés. 19 mai—1m

A LOUER la maison à trois étages [illegible] l'encoignure St. Louis et Dauphine. Elle pourra être livrée le 15 de [illegible] S'adresser à M. Fatzo, à l'encoignure St. Louis et [illegible] de la Bourse ou 153, Vieille Levée [illegible]

A LOUER IMMEDIATEMENT—Le premier étage d'une maison située rue de Chartres, No. 115, entre St Louis et Conti, composé de plusieurs appartements. Une pension pourrait y être installée dans ce local, y aurait de grandes chances de succès.

S'adresser rue St-Pierre, No 68, Première Municipalité. 23 avril

A louer à [illegible]

Une maison commode pour une grande famille, ayant quatre appartements, deux cabinets, grand cabinet, cuisine, chambre à [illegible]

[illegible]